

Les crédits

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, avant de poser une question à mon collègue, j'ai une observation à lui faire. En ce qui concerne l'opposition au barrage Rafferty—Alameda, puis-je vous rappeler que c'est mon parti et moi-même qui avons commencé à soulever régulièrement cette affaire à la Chambre, avant même que les libéraux ne commencent à réaliser son existence. Le compte rendu le prouvera si les députés se donnent la peine de vérifier.

Autre différence possible, je dois dire aussi que l'ancien porte-parole libéral en matière d'environnement, M. Caccia, et moi tenions des conférences de presse conjointes avec la Fédération de la faune et d'autres organisations semblables, que nous étions d'accord pour ne pas utiliser cette affaire dans le but d'obtenir des avantages politiques, mais que nous y travaillions ensemble et que nous tenions à collaborer avec tous les conservateurs intéressés. Notre position—et celle du porte-parole libéral de l'époque—était que l'environnement était trop important pour en faire un jeu politique. Malheureusement, le Parti libéral a décidé de ne pas reconduire M. Caccia dans ses fonctions de porte-parole en matière d'environnement et d'exploiter actuellement l'environnement pour obtenir des avantages, comme le prouve le compte rendu.

La question que je désire poser à mon collègue à ce sujet porte sur une déclaration de M. George Hill, qui est encore président de la Saskatchewan Power Corporation, déclaration dont j'ai parlé dans mon discours. M. George Hill a déclaré que M. Good, du ministère de l'Environnement, lui avait garanti qu'il contrôlait complètement la commission d'évaluation environnementale et qu'il pouvait prédire assez exactement comment cette commission fonctionnerait. M. Hill a porté des accusations très graves.

Nous savons que le gouvernement a présenté le projet de loi C-78 concernant le processus d'évaluation environnementale. Évidemment, le projet de loi règle le problème à moitié en un sens, parce que l'évaluation environnementale ne relèvera plus du ministère de l'Environnement, mais sera séparée. M. George Hill a prétendu dans son discours que parce que cette évaluation relève actuellement du ministère de l'Environnement, M. Good, le sous-ministre de l'Environnement, peut contrôler presque complètement le travail de la Section des évaluations environnementales et que même si le projet de loi C-78 détachera cette section du ministère, les défenseurs de l'environnement et nous-mêmes demandons que cette section fasse directement rapport au Parlement plutôt qu'au ministre de l'Environnement, afin que le processus reste légitime, qu'il soit tenu à l'écart de la politique et qu'il relève du Parlement plutôt

que du ministre. Mon collègue serait-il d'accord là-dessus?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je suis d'accord avec cela, dans toute la mesure du possible, il faut essayer d'éviter que l'évaluation environnementale ne soit contrôlée par l'appareil politique, si vous voulez. Ce n'est pas forcément simple, car que signifie politique? Quand nous disons qu'elle ne doit pas être contrôlée par l'appareil politique, nous avons à l'esprit un sens péjoratif, une vision sectaire. Je ne veux pas exclure toute notion de politique au sens où l'on doit prendre en considération les grandes questions politiques reliées à la valeur et à la nature du développement, etc., qui sont des questions politiques au meilleur sens de l'expression, qui doivent être prises en considération une fois que l'on a examiné les aspects physiques et biologiques d'un projet particulier.

Je voudrais répondre aux interpellations de mes collègues—c'est la première fois que l'on m'interpelle, et j'y suis très sensible. On me demandait si j'avais critiqué l'ancien gouvernement NPD. Eh bien, oui, à plusieurs occasions, ici-même. J'ai critiqué non seulement le gouvernement NPD du Manitoba, mais aussi le gouvernement NPD de la Saskatchewan au sujet de l'exploitation de l'uranium. Je sais que cela peut paraître étrange aux libéraux que de se lever pour critiquer un gouvernement du même parti, mais au NPD, nous avons cette liberté d'expression et nous l'utilisons fréquemment pour faire connaître notre position.

• (1250)

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): La période prévue pour les questions et commentaires est maintenant terminée. L'honorable leader parlementaire de l'opposition a la parole.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il est coutumier lors de débats de ce genre de permettre à un député de parler quelque 20 minutes et de faire suivre son discours d'une période de questions et de commentaires. L'opposition officielle a tellement d'intérêt dans cette journée d'opposition et dans le sujet qui est devant nous que les députés m'ont demandé de vous proposer, comme c'est maintenant la coutume, que nous partagions la période de 20 minutes en deux périodes de 10 minutes, suivie d'une période de questions et commentaires de cinq minutes. Or, si vous le voulez bien, monsieur le Président, on vous donnera avis que les députés libéraux veulent utiliser la période de 20 minutes en deux temps. De cette façon, vous n'aurez pas de difficulté à présider à nos délibérations. Nous pour-